

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00187

Numéro SIREN : 453 340 796

Nom ou dénomination : 3 P 28 - PRODUITS POUR PANIFICATION 28

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000615

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
CHARTRES



438671

Dénomination : 3 P 28 - PRODUITS POUR PANIFICATION 28
Adresse : 13 rue Des Gâtines 28300 Gasville-oiseme -FRANCE-

n° de gestion : 2004B00187
n° d'identification : 453 340 796

n° de dépôt : A2019/000615
Date du dépôt : 14/02/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
06/02/2019



438671

Produits Pour Panification 28 – 3P 28

Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)

Siège social : 13 rue des Gatines

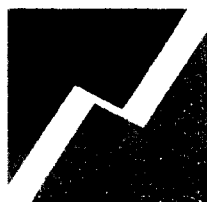
28 300 GASVILLE OISEME

RCS : 453 340 796

Rapport du Commissaire à la transformation

Sur la transformation de la SARL en SAS

(Société par Actions Simplifiée)



A.C.E.S.

AUDIT & COMMISSARIAT

Bureaux	Siège social
6 rue Blaise Pascal 28 000 CHARTRES	3 rue du Bois de Ver 28 360 DAMMARIE

S.A.R.L. de commissariat aux comptes

RCS Chartres – 444 604 383

E-mail signataire dossier : ludovic.pouzol@audit-aces.fr

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par la même décision unanime des associés de la **SARL 3P 28**, et en application de l'article 223-43, al. 3 du Code de Commerce, nous avons établi le rapport sur la situation de votre société à la date de transformation.

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-dessous nos deux rapports.

1. APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, qui ont été évalués conformément aux règles et principes comptables en vigueur.

Dans le cadre de l'examen d'éventuels avantages particuliers, les contrôles auxquels nous avons procédé, n'ont pas révélé d'existence de tels avantages.

Compte tenu du niveau des capitaux propres qui s'établissaient lors du dernier arrêté de compte et au vu des éléments comptables transmis formant une situation, sur la base du résultat bénéficiaire prévu sur la période, nous attestons que le montant des capitaux propres net des distributions de dividendes au jour de réalisation de la transformation se trouve, dans ces conditions, supérieur au montant du capital social.

2. SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Aucun évènement susceptible d'affecter les capitaux propres, survenu entre le début de l'exercice social et la date du présent rapport, n'a été porté à notre connaissance.

Société 3P 28
Transformation en SAS

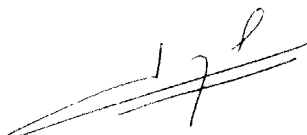
Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle que nous l'avons analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Chartres, le 06/02/2019

Pour la S.A.R.L. ACES,

Commissaire à la Transformation

Le responsable technique et mandataire social



Ludovic POUZOL
Commissaire aux comptes

FITECO

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes

4 Allée Prométhée

Les Propylées II

28000 CHARTRES

Tél. 02 37 90 80 00 - Fax 02 37 28 58 11

SAS au capital de 7 523 400 €

RCS 557 150 067

Certifié conforme à l'original

